

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du mardi 19 novembre 2019.

Etaient présents : VALOUR Eric, TEMPERE Jean, BONCOMPAIN Julien, FAYOLLE Pierre, RIVOLLIER Philippe, ALLIBERT François, DAVENAS Philippe, DIDIER Emmanuelle.

Absents : Jacky BOURDEL donne procuration Pierre FAYOLLE, Mr RIOUFREYT Maurice

Début de séance : 20 h 30.

Ordre du jour : classement des voies/fixation du tarif cantine, salle polyvalente, loyer/ fixation des subventions associations/subvention exceptionnelle sou des école/participation voyage scolaire/subvention pour le city park/renouvellement concession d'occupation de la forêt sectionale de la Fayolle, Granoux, Pieyres/coupe de bois/rôle d'affouage-règlement d'affouage-mode de partage-taxe d'affouage/décision modificative n°1/ demande de subvention aménagement centre bourg/motion pour trésorerie.

### 1. Classement des voies

Mr le Maire explique que l'adressage a permis de s'apercevoir que certaines voies n'étaient pas encore classées. Il propose donc de régulariser la situation et classer toutes les voies recensées or les routes départementales et chemin privés en voies communes.

Le conseil approuve à l'unanimité

### 2. Fixation des tarifs cantine, salle polyvalente et loyer.

Mr le Maire propose pour la cantine de ne pas modifier le tarif au moins jusqu'à la rentrée prochaine soit 2.80 euros à charge des familles

Concernant la location de la salle polyvalente, un nouveau tarif est voté. Il sera donc à partir de janvier 2020 de 250 euros sans la cuisine et 300 euros avec la cuisine. Pour les associations, il reste à 80 euros avec une gratuité par an et par association.

Pour les loyers, ils seront ajustés à partir de janvier 2020 sur l'indice en vigueur soit une augmentation de 1.20%.

### 3. Fixation des subventions aux associations

Le montant des subventions pour l'année 2020 reste les mêmes que pour 2019.

### 4. Subvention exceptionnelle sou des écoles

Une subvention exceptionnelle à l'association du sou des écoles à été votée. Le montant de cette dernière est de 50 euros ce qui correspond à l'achat de 2 jeux de société pour la garderie pour Noël

### 5. Participation au voyage scolaire

Le montant de la participation de la commune pour un voyage scolaire reste inchangé, à savoir 50 % du montant du voyage déduction faite des aides accordées par d'autres

organisme limité à 100 euros par enfant et année scolaire. Cette participation est valable pour les enfants résidant sur la commune et jusqu'en dernière année de collège.

#### 6. Subvention pour le city park

Il est voté un nouveau plan de financement, afin de solliciter une subvention auprès de la Région, afin que le projet puisse être réalisable.

#### 7. Renouvellement concession d'occupation de la forêt sectionale La Fayolle, Granoux, Pieyres

Le conseil municipal décide de renouveler cette concession d'occupation de la forêt sectionale de La Fayolle Granoux Pieyres dont le bénéficiaire est la fédération départementale de Vol Libre de Haute-Loire valant autorisation d'occupation de l'espace soumis au régime forestier qui prendra fin le 31 décembre 2019.

#### 8. Coupe de bois

Suite à la demande de la Commune et des membres des sections de La Fayolle, Granoux, Pieyres, l'Office National des Forêts (ONF) autorise la délivrance de bois de chauffage bords de route. Le conseil municipal décide pour toutes ces coupes d'affouage, de confier l'abattage et la mise en sécurité de l'ensemble des tiges par une entreprise de travaux forestiers qualifiée et déclarée en tant que tel.

Cette délivrance est accordée jusqu'au 15/05/2020 à compter de cette date l'exploitation et l'enlèvement des bois devront être totalement achevés, passé ce délai les affouagistes n'ayant pas terminé leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé. Ces prescriptions impératives seront mentionnées dans le règlement d'affouage.

#### 9. Rôle d'affouage – règlement- Mode de partage- taxe d'affouage

Le conseil municipal a donc fixé le rôle d'affouage qui sera affiché en Mairie pour la section de la Fayolle Granoux Pieyres, établi un règlement d'affouage transmis par courrier aux ayants droit des sections concernées, un mode de partage qui sera par feu et la taxe d'affouage pour la commune qui est de 0 euros.

#### 10. Décision modificative n°1.

Le conseil municipal approuve la décision modificative présentée par Mr le Maire qui consiste à l'augmentation en dépense de 7500 euros sur le compte 2041582 et une diminution de 7500 euros sur le compte en 21534, pour régler une facture de modification de l'éclairage public qui doit être versée comme une subvention au syndicat départemental d'énergies.

#### 11. Demande subvention aménagement centre-bourg

Un plan de financement a été voté afin de demander une subvention au titre de la DETR, et de la Région afin savoir si le projet est réalisable.

#### 12. Motion pour DGFIP

## MOTION CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

La Direction Générale des Finances Publiques (**DGFIP**) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Pour le département de la Haute-Loire, **ce projet prévoit à ce jour la fermeture de 9 trésoreries** :

Bas en Basset, Cayres, Craponne sur Arzon, Le Monastier-sur-Gazeille, Saint Didier-en-Velay, Sainte Florine, Saint Paulien, Saugues et Vorey.

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par **un développement de « points de contact »** dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

Ce projet de restructuration prévoit notamment pour la Haute-Loire :

– **5 services de gestion comptable** : Brioude, Langeac, Monistrol-sur-Loire, Le Puy-en-Velay et Yssingeaux.

–**17 conseillers des collectivités locales** : Aurec-sur-Loire, Bas-en-Basset, Brioude, Le Chambon-sur-Lignon, Craponne-sur-Arzon, Cayres, Langeac, Le Monastier-sur-Gazeille, Monistrol-sur-Loire, Montfaucon-en-Velay, Le Puy-en-Velay, Saint Didier-en-Velay, Sainte Florine, Saint Paulien, Saugues, Craponne-sur-Arzon, Vorey, Yssingeaux

–**9 accueils de proximité** : Le Chambon-sur-Lignon, Craponne-sur-Arzon, Fay-sur-Lignon, Montfaucon-en-Velay, Paulhaguet, Saint Pal-de-Chalencon, Saint-Paulien, Saugues, Vorey.

La commune de Chamalières sur Loire souligne :

- l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les communes rurales, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et garant de la conformité de la gestion financière,
- la nécessité de conserver pour les usagers un service de proximité.

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

**La commune de Chamalières sur Loire :**

- S'OPPOSE à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- EXPRIME son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable,
- REAFFIRME l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales.

La commune de Chamalières sur Loire n'est pas opposée à toute évolution mais demeure néanmoins extrêmement vigilante sur ce projet de restructuration des services des finances publiques de la Haute-Loire.

Fin de la séance : 23h30